*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n°6/2023 du 02/10/2023 - p 1/2*

SEANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

L’an deux mil vingt-trois et le deux octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VILLETERTRE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé DESSEIN, Maire de La Villetertre.

# Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2023

*Etaient présents :* MM GUILLAUME Georges-Marc, DEBRAINE Jean-Pierre et Mme DESESQUELLES Florence , Adjoints ; MM et Mmes DUMENIL Anita, DENEUX Bérangère, LESCALLE Isabelle, RÉAUBOURG Carole, CRÉCY Olivier, CROCHON Bruno, BOURDETTE Fabien et VAUVILLIERS Jean.

Excusés  : MM CAMILLE Laurent, POSTEL Mathieu, LAURENT Xavier.

Madame LESCALLE Isabelle a été nommée secrétaire.

PLACEMENT FINANCIER

Monsieur GUILLAUME informe le Conseil Municipal que la Direction des Finances Publiques propose aux collectivités locales, sous certaines conditions, un placement à taux attractif. Après délibération, compte tenu du legs reçu en 2022, le Conseil Municipal autorise le Maire à placer la somme de 700 000 euros pour une durée de 12 mois, à compter du 1er novembre 2023, étant entendu que tout ou partie de cette somme est récupérable sans frais avant l’échéance, en cas de nécessité.

SYNDICAT D’ÉNERGIE DE L’OISE

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d’activités 2022 du SE 60, présenté par Monsieur GUILLAUME.

URBANISME

Demande de M. TAYOT rue de la Pierre Frite pour la construction d’un garage. Pas d’observations du Conseil Municipal.

CINÉ RURAL

Madame RÉAUBOURG expose les difficultés financières de l’association Ciné Rural 60 qui revoit ses conditions d’adhésion à partir de 2024. Pour Lavilletertre, le nombre de spectateurs ne permet pas d’atteindre les recettes minimum demandées, soit 120 euros par séance.

Après délibération, le Conseil Municipal est d’accord pour proposer de combler le manque par une subvention à chaque séance. Si cette proposition est acceptée, les 9 séances annuelles pourront être maintenues pour une cotisation de 480 €, en plus de la subvention.

*Commune de LA VILLETERTRE – C.R. n°6/2023 du 02/10/2023 - p 2/2*

QUESTIONS DIVERSES

- Madame DUMENIL demande où en est le projet de lycée à Chaumont-en-Vexin. Madame LESCALLE répond que le dossier est accepté par toutes les parties mais qu’il prend du retard ; le lycée ne serait ouvert qu’en 2029.

- Madame LESCALLE précise que le projet de parc éolien à Eragny-sur-Epte a fait l’objet d’un avis favorable du Commissaire-enquêteur, après l’enquête publique. Il y a donc de fortes probabilités pour que la Préfète de l’Oise donne son accord.

- Monsieur LÉRAILLÉ fait part de ses interrogations au sujet de l’installation d’une antenne-relais de radiotéléphonie en sortie de village. Il estime que le dossier de consultation est incomplet, il manque notamment le plan de couverture des antennes déjà existantes. Il émet un doute sur la crédibilité du rapport de simulation de l’exposition aux ondes électromagnétiques.

Il se renseigne par ailleurs sur l’avancement du dossier de voie piétonne du village jusqu’à la gare, dans le cadre du Plan Mobilité de la Communauté de Communes. Ce projet n’est pas à l’ordre du jour actuellement ; Madame DUMENIL fait part de son désaccord pour une voie piétonne au-delà de la route de l’EHPAD, le nombre d’usagers qui descendent à pied à la gare n’étant pas significatif pour justifier cet investissement et un « bétonnage » excessif.

*L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45. Fait et délibéré à La Villetertre le deux octobre deux mil vingt-trois, et ont signé au registre les membres présents.*